



- AC1 - Monuments historiques**
 périmètre de protection de rayon 500 mètres
- AS1 - Protection des eaux**
 Périmètre de Protection Eloignée
- EL3BIS - Extraction des matériaux à moins de 11,70 m de la limite des rivières domaniales et des canaux**
 zone de protection
- EL5 - Visibilité sur les voies publiques**
 zone de protection
- I3 - Canalisations de gaz**
 zone de passage
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels ou miniers**
 Zone jaune
 Zone orange
- PM2 - Installations classées**
 extension projetée
 zone de protection
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles**
 zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement
- T1 - Voies ferrées**
 zone de protection



maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE Commune de Mutzenhouse

PLU ARRETE
Vu pour être annexé à la délibération du
en date du
A , le
M. , .

Document de travail
Version du 23 août 2018

conduite d'études :
OTE Ingénierie
Géomètre Expert ANDRES